



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 55591

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la situation des médecins hospitalo-universitaires au regard de leurs droits à la retraite. Ces médecins perçoivent un salaire de fonctionnaire du ministère de l'éducation nationale, et des émoluments dispensés par le ministère de la santé. Les revenus perçus sont souvent inférieurs aux revenus d'une activité libérale, ce qui est à l'origine de graves difficultés de recrutement dans certaines spécialités. Concernant leur retraite, celle-ci n'est calculée que sur la base de la part salariale versée par l'éducation nationale. Cela entraîne, de ce fait, une désaffection pour ce corps de métier. Ces désavantages statutaires pourraient avoir un effet néfaste sur la qualité, et parfois même sur le nombre de médecins de haut niveau voulant poursuivre dans la voie universitaire. Aussi, elle lui demande, compte tenu de la nécessaire bonne gestion de notre système de protection sociale, quels moyens pourraient être mis en oeuvre afin d'envisager une réévaluation des pensions des médecins hospitalo-universitaires.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55591

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 504